

## AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

PRENEZ AVIS que le comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition statuera sur la demande de démolition du bâtiment principal ci-après écrite lors de sa séance du 7 mai 2024 à 19h30 au Centre Marcel-Lacoste situé au 545, chemin des Patriotes à Otterburn Park. Au cours de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre en regard de cette demande.

## • Démolition du bâtiment principal – 92, rue Helen

Cette demande de démolition consiste à démolir l'unité d'habitation unifamiliale située au 92, rue Helen dans la zone H-18, à Otterburn Park.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée à l'attention de Cloé Deschênes, chef de division urbanisme et développement durable, par courriel au cdeschenes@opark.ca ou par courrier à l'adresse suivante :

601, chemin Ozias-Leduc

Otterburn Park (Québec) J3H 2M6

Le présent avis est donné conformément aux exigences de l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Chatie Colines.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 25 AVRIL 2024.

Christine Ménard, directrice générale

Assistante-greffière